

entaine —
brairie à
es frères.
et qui a
abilité et
rait com-
compte à
t. Rap-

nis inti-
e hante
t morts
e leurs
hommes
ut leur
pius de
affaires
ter, on
e, à la
vec la
vait de
consé-
s l'es-
e.

le cré-
t l'es-
teurs
aires,
réma-

a re-
faux.
eux-

là sont toujours payés ou avantageuse-
ment renouvelés à échéance." Cette fois.
l'on fut déçu. Le malheureux *faussaire*,
puisque le mot cruel a été prononcé, tom-
bait écrasé sous le poids de son impru-
dence, et devait aller expier, par une vie
d'exil, d'amertume, de regrets, et d'hu-
miliations, la faute d'avoir transigé, non
pas avec sa conscience, mais avec le code.

La dette avait fait boule de neige, et si
Crémazie fut coupable, c'est de l'avoir
laissé grossir.

Il ne possédait pas un seul sou, ce vo-
leur sans le savoir : ce furent ses deux
amis qui, se sentant peut-être aussi cou-
pables que lui, fournirent au fugitif le
moyen de passer la frontière.

Je me demande maintenant si un jury
impartial aurait pu condamner Crémazie,
ou tout au moins le condamner sans en
condamner d'autres avec lui.

En tout cas, voilà les faits, qu'on les
juge.

Bohème ! c'est faux, archi-faux. Cré-
mazie a toujours été le modèle des hommes
rangés ; et durant les trois ou quatre an-
nées que je l'ai fréquenté intimement, nul
plus que lui n'était fidèle au devoir et as-
sidu au travail.

Epicurien ! c'est la plus monstrueuse
des calomnies, Octave Crémazie vivait
comme un anachorète, menant une exis-
tence plus que modeste, plongé dans ses
livres, entre ses deux frères aînés et sa